Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260225-DELIBCM092026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2026
Absents : M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY
Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme MOUCHEL)
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 12

DELIBERATION 09/2026 – 1.1 EGLISE – CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES ET DU PARATONNERRE

Monsieur Le Maire présente l'offre de l'entreprise BIARD ROY pour la vérification et l'entretien de l'installation mécanique et électrique des trois cloches de l'église et de l'horloge, et la vérification périodique de l'installation de protection contre la foudre de deux paratonnerres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres de l'entreprise BIARD ROY, comme suit :

- **la vérification et l'entretien de l'installation mécanique et électrique des trois cloches de l'église et de l'horloge : 200 € HT/an.**
- **la vérification périodique de l'installation de protection contre la foudre de deux paratonnerres : 55 € HT/an.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats avec l'entreprise BIARD ROY, pour une période de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 27 février 2026
et transmission en Préfecture, le 27 février 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 février 2026

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh